

## Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant fusion par absorption de l'Institut technique de la Communauté française Hôtellerie à Spa par l'Athénée royal à Spa

A.Gt 22-09-2006

M.B. 14-11-2006

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire telle que modifiée;

Vu le décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice tel que modifié;

Vu le décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française;

Vu l'arrêté royal du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécial, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'Etat, des internats dépendant de ces établissements et des membres du personnel du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 1996 modifiant, en ce qui concerne les membres du personnel dont l'établissement d'enseignement fait l'objet d'une fusion d'établissements, la réglementation relative au statut administratif des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical, du personnel psychologique et du personnel social des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécial, moyen, technique, artistique et normal de la Communauté française, des internats dépendant de ces établissements et des membres du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné en date du 23 juin 2006;

Vu l'avis du Ministre du Budget, donné en date du 20 juillet 2006;

Vu l'avis du Comité supérieur de Concertation du secteur IX, donné en date du 6 septembre 2006;

Considérant que le nombre d'élèves inscrits au 1<sup>er</sup> octobre 2005 à l'Institut technique de la Communauté française - Hôtellerie à Spa est inférieur à la norme de maintien requise;

Sur la proposition de la Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de la Promotion sociale;

Vu la délibération du Gouvernement du 20 juillet 2006,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - L'Institut technique de la Communauté française - Hôtellerie à Spa est fusionné par absorption par l'Athénée royal à Spa.

**Article 2.** - Il est supprimé :

- un emploi de directeur d'établissement d'enseignement secondaire du degré supérieur;

- un emploi d'éducateur-économiste.

**Article 3.** - Les membres du personnel directeur et enseignant nommés à titre définitif à l'Institut technique de la Communauté française - Hôtellerie à Spa dont les noms figurent sur la liste reprise à l'annexe n° 1 au présent arrêté sont mis en disponibilité par défaut d'emploi au 1<sup>er</sup> septembre 2006.

**Article 4.** - Les membres du personnel enseignant et auxiliaire d'éducation



nommés à titre définitif dans la fonction qu'ils exerçaient à l'Institut technique de la Communauté française - Hôtellerie à Spa dont les noms figurent sur la liste reprise à l'annexe n°2 au présent arrêté sont mis en disponibilité par défaut d'emploi à l'Institut technique de la Communauté française - Hôtellerie à Spa et rappelés provisoirement à l'activité de service dans le nouvel établissement résultant de la fusion. Les membres du personnel concernés seront réaffectés définitivement dans cet emploi au 1<sup>er</sup> octobre 2006 au prorata du nombre d'heures vacantes disponibles constitutives de celui-ci.

**Article 5.** - L'organisation matérielle et financière des bâtiments incombe à la direction du nouvel établissement résultant de la fusion.

**Article 6.** - La gestion du personnel de maîtrise, gens de métier et de services et la dotation y afférente relèvent de la direction du nouvel établissement résultant de la fusion.

**Article 7.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2006.

**Article 8.** - La Ministre ayant l'Enseignement obligatoire dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 22 septembre 2006.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

**Annexe n° 1**  
**Liste des membres du personnel de direction et enseignant de l'Institut technique de la Communauté française - Hôtellerie à Spa mis en disponibilité par défaut d'emploi au 1<sup>er</sup> septembre 2006**

Les membres du personnel directeur et enseignant et les membres du personnel auxiliaire d'éducation dont les noms suivent, sont mis en disponibilité par défaut d'emploi au 1<sup>er</sup> septembre 2006.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
BELLOT	Robert	Directeur
BOLLETTE	Marie-Paule	Surveillante-Educatrice externe
BREUSKIN	Louise	Professeur de cours généraux Français-Histoire au D.I.
DENAMUR	Arlette	Professeur de P.P. Hôtellerie-Cuisine-Salle au D.I.
DESIR	Michel	Educateur-Econome
GEIEBENNE	Edouard	Professeur de cours spéciaux Education physique au D.S.
JOST	Marcel	Professeur de P.P. Boulangerie-Pâtisserie au D.I.
JURDAN	Berthe	Professeur de cours généraux Néerlandais-Allemand au D.I.
SIMONIS	Anette	Professeur de religion catholique au D.I.
VAUCHEL	Monique	Professeur de cours généraux Français-Histoire au D.I.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 septembre 2006 portant fusion par absorption de l'Institut technique de la Communauté française - Hôtellerie à Spa par l'Athénée royal à Spa.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA



**Annexe n° 2**

**Liste des membres du personnel enseignant, auxiliaire d'éducation et de maîtrise, gens de métier et de services de l'Institut technique de la Communauté française - Hôtellerie à Spa mis en disponibilité par défaut d'emploi au 1<sup>er</sup> septembre 2006 et rappelés provisoirement à l'activité de service dans le nouvel établissement résultant de la fusion. Ces membres du personnel seront réaffectés définitivement dans cet emploi au 1<sup>er</sup> octobre 2006 au prorata du nombre d'heures vacantes disponibles constitutives de celui-ci**

Les membres du personnel directeur, enseignant, auxiliaire d'éducation, de maîtrise, gens de métier et de services dont les noms suivent, sont mis en disponibilité par défaut d'emploi au 1<sup>er</sup> septembre 2006 et rappelés provisoirement à l'activité de service dans le nouvel établissement résultant de la fusion. Les membres du personnel dont les noms suivent, seront réaffectés définitivement dans cet emploi au 1<sup>er</sup> octobre 2006 au prorata du nombre d'heures vacantes disponibles constitutives de celui-ci.

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
ANGENOT	Marc	Professeur de P.P. Hôtellerie-Cuisine-Salle au D.S.
BARONHEID	René	Professeur de cours spéciaux Education physique au D.I.
BLOEMERS	Jean-Jacques	Professeur de P.P. Hôtellerie-Cuisine-Salle au D.S.
BOVY	Thierry	Professeur de P.P. Hôtellerie-Cuisine-Salle au D.I.
CHRISTOPHE	Annie	Surveillante-Educatrice externe
DEMARTEAU	Françoise	Professeur de P.P. Hôtellerie-Cuisine-Salle au D.I.
DORJO	Renée	Professeur de P.P. Hôtellerie-Cuisine-Salle au D.I.
DOYEN	Christine	Professeur de morale au D.S.
FIEUX	Henri	Professeur de P.P. Hôtellerie-Cuisine-Salle au D.S.
GERON	Patrick	Professeur de P.P. Hôtellerie-Cuisine-Salle au D.I.
GILLET	Dominique	Professeur de P.P. Hôtellerie-Cuisine-Salle au D.I.
GOBLET	Christian	Professeur de P.P. Boulangerie-Pâtisserie au D.S.
GOSSELIN	Michèle	Professeur de cours généraux Français-Histoire au D.I.
JACOB	Anne	Professeur de C.T.P.P. Economie domestique au D.I.
LEVAUX	Jocelyne	Professeur de cours généraux Anglais-Néerlandais-Allemand au D.S.
LIETARD	André	Professeur de P.P. Boulangerie-Pâtisserie au D.S.
LORQUET	Marc	Professeur de P.P. Hôtellerie-Cuisine-Salle au D.I.
MEHLEN	Danielle	Professeur de cours généraux Sciences-Géographie au D.I.
PARMENTIER	Monique	Professeur de cours généraux Sciences économiques au D.S.
PLEYERS	Irène	Ouvrière d'entretien
POTTIER	Béatrice	Chef d'atelier



Nom	Prénom	Fonction
RANDAXHE	Thierry	Professeur de cours généraux Français-Histoire au D.I.
RANSY	Elisabeth	Professeur de P.P. Hôtellerie-Cuisine-Salle au D.S.
REMACLE	Alain	Professeur de P.P. Hôtellerie-Cuisine-Salle au D.I.
STAS	Fernand	Professeur de P.P. Hôtellerie-Cuisine-Salle au D.I.
THIRY	Marc	Professeur de P.P. Hôtellerie-Cuisine-Salle au D.S.
WIBIN	Laurence	Professeur de C.T. Hôtellerie-Cuisine-Salle au D.I.
WIRTZFELD	Jean-Pierre	Professeur de cours généraux Mathématique-Physique au D.I.
WOLFERTZ	Michel	Chef d'atelier
XHARDEZ	Dominique	Professeur de P.P. Hôtellerie-Cuisine-Salle au D.S.

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 septembre 2006 portant fusion par absorption de l'Institut technique de la Communauté française - Hôtellerie à Spa par l'Athénée royal à Spa.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M. ARENA

